



MANDAT DE GESTION DE PORTEFEUILLE

AUDACIA DIRECT PME 2018

INTRODUCTION

Ce dossier comporte :

- une convention d'ouverture de compte-titres composée de conditions particulières et de conditions générales.
(les conditions particulières valent bulletin d'alimentation du compte pour un mandat existant)

- un mandat de gestion de portefeuille composé de conditions particulières, d'un document d'information et de conditions générales.

Tout investisseur :

- doit prendre connaissance du document d'information et des conditions générales et les conserver.
- doit compléter et valider les conditions particulières et en conserver un exemplaire sur les 4 disponibles.

En cas de contradiction entre les conditions générales et les conditions particulières, ces dernières prévaudront.

Envoi du dossier à l'adresse :

AROBAS FINANCE

55, rue Sainte Anne, 75002 PARIS

Cadre réservé au partenaire/conseiller

Raison sociale : _____

Réseau d'appartenance : _____


AROBAS FINANCE
 55, rue Sainte Anne, 75002 PARIS
 Tél. : 01-77-39-00-15

 1. reconnaît avoir vérifié :

- l'identité du ou des mandants/titulaires du compte
- que les avoirs confiés à Audacia appartiennent bien aux ayants droits économiques indiqués dans les présentes conventions de mandat et d'ouverture de compte
- que les copies de document fournies sont conformes aux originaux
- l'origine des fonds versés sur le nouveau compte
- l'authenticité des signatures

2. déclare recourir aux services d'un prestataire pouvant avoir accès à tout ou partie des informations relatives

 au(x) mandant(s)/titulaire(s) du compte.

 Nouveau Mandant

 Mandant existant * (personne ayant déjà souscrit à un Mandat de Gestion Audacia Direct PME, dont la situation et les informations personnelles délivrées initialement demeurent inchangées.)

* Attention : sur cette page, seule la partie encadrée en pointillés est à compléter

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titulaire 1 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou Titulaire 2	Titulaire 2
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle
Nom : _____	_____
Prénoms : _____	_____
Nom de jeune fille : _____	_____
Né(e) le _ _ _ _ 19 _ _ à : _____	Né(e) le _ _ _ _ 19 _ _ à : _____
Email (un seul pour le foyer) _____	@ _____

Profession : _____

Nationalité : _____

 Situation de famille : Marié(e) sous régime de : Communauté de bien
 Séparation

 Célibataire Divorcé(e) Pacsé(e)
 Veuf/veuve Mineur(e) Emancipé(e)
Adresse de correspondance : _____

Code Postal : |_|_|_|_| Ville : _____ Pays : _____

Tél. (fixe ou portable) : |_|_|-|_|_|-|_|_|-|_|_|-|_|_|

Résidence principale : France Autre

Si vous ne résidez pas en France, merci de préciser votre numéro d'identification fiscale : _____

 Si vous êtes de nationalité américaine, résident US ou détenteur d'une Green Card ("US person") cochez ici :
Adresse fiscale (si différente de votre adresse de correspondance) : _____

Code Postal : |_|_|_|_| Ville : _____ Pays : _____

ATTESTATION A L'ATTENTION DU TENEUR DE COMPTE

Attestation conforme à l'Instruction 2005-09 de l'AMF prise en application de l'article 322-6 du Règlement général de l'AMF relative à l'attestation de gestion de portefeuille dans le cadre d'un mandat.

Nous soussignés,

- titulaire(s) du Compte-titres

 N° 919 _____ (complété par Audacia), ouvert dans les livres de ProCapital ; ci-après désigné le **Mandant**,

et

- AUDACIA, société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° GP-09000025

Attestons l'existence d'un mandat de gestion de portefeuille confié par le Mandant à AUDACIA.

Nous avons bien noté que le Teneur de Compte n'est pas tenu d'avoir connaissance des termes du mandat.

Nous nous engageons, s'il est mis fin au mandat précité, à en prévenir sans délai le Teneur de Compte.

Fait à : _____ le : _____

Signatures

Mandant 1

Mandant 2

Audacia



**CONVENTION DE MANDAT DE GESTION DE PORTEFEUILLE
CONDITIONS PARTICULIERES**

Rappel de l'identité du(des) titulaire(s) : _____

Si Mandant existant, cocher ici : Le Titulaire 1 dénommé Mandant 1 et le cas échéant le Titulaire 2 dénommé Mandant 2, ensemble ci-après dénommés
"LE MANDANT"**D'UNE PART**

et

AUDACIA,Société par Actions Simplifiée au capital social de 554 000 € dont le siège social est situé 6, rue de Téhéran - 75008 Paris immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 492 471 792 agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (l' "AMF") en tant que Société de Gestion sous le numéro GP-09000025,
Représentée par Monsieur Alexis Dyèvre, Directeur Général,Ci-après dénommée "**AUDACIA**",**D'AUTRE PART,**Le MANDANT et AUDACIA sont ci-après dénommés ensemble les "**Parties**" et individuellement une "**Partie**".

Le MANDANT :

- Reconnaît avoir pris connaissance, avant tout engagement, du Document d'Information tel que prévu au f du 3 du I de l'article 885-0 V bis du CGI ainsi que des conditions générales CGMDG05 (les "**Conditions Générales**") dont il conserve un exemplaire de chaque ;
- Reconnaît avoir été informé qu'à défaut d'envoi de la notification de non-acceptation du Mandat au plus tard 8 jours avant la date limite de dépôt de la déclaration d'ISF de l'année d'imposition (15 juin 2012), les sommes seront investies conformément aux Objectifs de Gestion ;
- Accepte sans réserves les Conditions Générales ;
- Reconnaît avoir la faculté d'être informé par Audacia transaction par transaction, en application de l'article L.314-92 du Règlement Général de l'AMF ;
- Reconnaît avoir pris connaissance qu'au titre du démarchage dont il a pu faire l'objet, il bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires conformément à l'article L.341-16 du Code monétaire et financier ;
- Déclare être assujetti à l'ISF au 1er janvier 2012 ;
- Donne mandat à Audacia de gérer son Compte-titres (le "**Mandat**") ;
- Certifie que les renseignements figurant dans le Mandat sont sincères et exacts.

Le MANDANT a pris connaissance :

- Oui Non du fait que les participations prises dans le cadre du Mandat sont illiquides pendant la durée conseillée de détention des titres (soit jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant l'investissement) ;
- Oui Non du fait que les investissements se feront sur des valeurs non-cotées, comportant un risque de perte, et ne proposant aucune garantie en capital ;
- Oui Non du fait que les participations prises dans le cadre du Mandat ne sont pas éligibles à une réduction d'IRPP ;

**L'attention du "Mandant existant" est attirée sur le fait qu'il donne un nouveau Mandat à Audacia de gérer son Compte-titres conformément aux Conditions Générales jointes au présent dossier de souscription.**

Rappel de l'identité du(des) titulaire(s) : _____

Si Mandant existant, cocher ici :

Profil de gestion

Le Mandant choisit de privilégier l'un des deux profils de gestion suivants :

Cochez la case correspondant à votre choix : **Conservateur***

(L'une des 2 cases doit obligatoirement être cochée) **Dynamique****

* Audacia s'attachera à préserver le capital investi en construisant un portefeuille diversifié composé de l'ensemble des sociétés cibles sélectionnées par Audacia.

** Audacia s'attachera à rechercher la performance sans limitation de la plus-value en construisant un portefeuille concentré composé exclusivement de sociétés cibles ascension.

Démarchage bancaire et financier

Avez-vous été démarché ? Non, j'atteste ne pas avoir été démarché.

Oui, je reconnais avoir été démarché par mon conseiller, dont les coordonnées sont indiquées dans le cadre qui lui est réservé dans les présentes.

Après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement (cf. Document 'Profil Investisseur'), le conseiller m'a informé, conformément aux dispositions de l'article L341-16 du Code Monétaire et Financier, et relativement à la prestation du mandat de gestion, que je disposais d'un délai de 14 jours calendaires révolus, à compter du jour où le contrat est conclu, pour exercer mon droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités. Toute demande de rétractation doit être faite en utilisant le modèle joint au dossier.

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant total deeuros, qui comprend un montant de droits d'entrée de.....euros.

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 11,96 % TTC du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée sont négociables. (a)

Je consens à ce que soient prélevés sur le Compte-titres des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 6,77 % TTC (TFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,03 % TTC (TFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà d'une durée de 6 ans. (a)

(a) Ceci est une mention légale. Les honoraires facturés aux PME étant déduits des frais, aucun prélevement ne sera effectué sur le Compte-titres.

Les droits d'entrée et de sortie sont plafonnés à 11,96 % TTC du montant total des souscriptions, (i) dont 0 % TTC du montant total des souscriptions seront facturés au Mandant et (ii) le reliquat (11,96 % TTC maximum) étant facturé sous forme de frais de mise en place de l'investissement par la Société de Gestion aux Sociétés Cibles qui composent le portefeuille. Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement sont plafonnés à 4,76% maximum TTC du montant total des souscriptions, (i) dont 0% du montant total des souscriptions seront facturés au Mandant et (ii) le reliquat (4,76% maximum TTC) étant facturé sous forme de frais de conseil par la Société de Gestion aux Sociétés Cibles qui composent le portefeuille.

Fait à : Le :

Signatures

Mandant 1

Signature précédée de la mention "Bon pour approbation"

Mandant 2

Signature précédée de la mention "Bon pour approbation"

Audacia (b)



Nouveau mandant

- Renseigner les champs colorés.
- Signer et dater toutes les pages.
- Remplir intégralement et signer le questionnaire « Profil Investisseur ».

Mandant existant (ayant déjà souscrit un Mandat de Gestion)

- Sur la 1ère page : ne remplir que les champs dans les pointillés.
- Signer les pages 2 et 4.
- Remplir intégralement et signer le questionnaire « Profil Investisseur ».

Pour toutes les souscriptions

- Les deux premiers feuillets de chaque document doivent nous être retournés.
- Les dossiers non intégralement remplis et accompagnés de toutes les pièces justificatives ne pourront être traités.

Envoi du dossier à l'adresse :

AROBAS FINANCE
55, rue Sainte Anne, 75002 PARIS

AUDACIA DIRECT PME 2018

GUIDE PRATIQUE “PIÈCES À JOINDRE”

Les mandants existants ne doivent joindre que le chèque

- ☑ Un chèque à l'ordre de ProCapital
 - Toutes les mentions sont renseignées et sans rature
 - Le signataire est le même que celui du bulletin
 - Le chèque est issu d'un compte personnel
 - Le chèque est issu d'une banque domiciliée en France

- ☑ Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport (deux pages) en cours de validité.

- ☑ Une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du mandant (et non du conjoint).

Exemples : facture EDF/GDF, avis d'imposition, taxe d'habitation,...

A défaut : certificat d'hébergement avec copie du justificatif de domicile et de la pièce d'identité de l'hébergeur.

NB : Les factures de téléphonie mobile ne sont pas acceptées.

CAS PARTICULIERS

- Personnes non résidentes dans l'UE : joindre la carte de séjour
- Souscripteurs français résidents étranger : joindre une attestation de votre employeur certifiée conforme par l'ambassade
- Souscripteurs sous tutelle et/ou mineurs, compléter avec :
 - Le jugement de tutelle ;
 - La photocopie recto-verso de la pièce d'identité du tuteur ;
 - Deux cartons de signature de cette personne ;
 - Une copie certifiée conforme de la décision administrative ayant autorisé la personne exerçant l'autorité à conclure l'ouverture de compte, le mandat de gestion et les opérations en découlant ;
 - La copie du livret de famille (pour les mineurs).

PROFIL INVESTISSEUR

Art. L 533-13 I du Code Monétaire et Financier et Art. 314-44 du Règlement Général AMF

Rappel de l'identité du (des) titulaire(s) :

Situation fiscale et patrimoniale du foyer

Etes-vous assujetti :	à l'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune) ? à l'IR (Impôt sur le Revenu) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non	TMI :%
Le montant de votre patrimoine global est :	<input type="checkbox"/> < 800 K€	<input type="checkbox"/> de 800 K€ à 1,5 M€	<input type="checkbox"/> de 1,5 M€ à 3 M€	<input type="checkbox"/> > 3 M€
La répartition de votre patrimoine :	Contrat d'assurance (vie, décès, capitalisation) :% Compte titres, PEA, valeurs mobilières :% Immobilier (de jouissance, de placement) :% Liquidités :% Autres (précisez) :			
Disposez-vous d'un ou de plusieurs comptes-titres ou PEA dans d'autres banques ou établissements financiers ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Votre épargne disponible est : (hors ProCapital et biens immobiliers. Par exemple : Livret d'épargne, Comptes titres, Assurance-Vie,...)	<input type="checkbox"/> < 4,5 K€	<input type="checkbox"/> Entre 4,5 K€ et 15 K€	<input type="checkbox"/> Entre 15 K€ et 75 K€	<input type="checkbox"/> > 75 K€
Quelle part de votre épargne liquide les fonds dont vous disposez ou transférez chez ProCapital représentent-ils ?	<input type="checkbox"/> < 25%	<input type="checkbox"/> Entre 25 % et 75 %	<input type="checkbox"/> > 75 %	
Le montant de vos revenus moyens annuels bruts est de :	<input type="checkbox"/> < 30 K€	<input type="checkbox"/> De 30 à 50 K€	<input type="checkbox"/> De 50 à 100 K€	<input type="checkbox"/> > 100 K€
Vos revenus proviennent principalement de :	<input type="checkbox"/> Salaires, traitements <input type="checkbox"/> Pensions, retraites, rentes reçues <input type="checkbox"/> Revenus fonciers <input type="checkbox"/> Revenu ponctuel ou exceptionnel <input type="checkbox"/> Autre, précisez :			
Votre patrimoine est principalement composé de :	<input type="checkbox"/> Revenus <input type="checkbox"/> Crédits <input type="checkbox"/> Héritages <input type="checkbox"/> Autre, précisez :			

Profession

 Votre profession : Secteur d'activité :
 Catégorie socio-professionnelle :

Niveau de connaissance

Avez-vous réalisé des transactions sur les marchés ou produits suivants lors des 12 derniers mois :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Produits de capital-risque (FIP, FCPI, FCPR, ...) | <input type="checkbox"/> Produits «pierre papier» (SCPI, SCI, ...) | <input type="checkbox"/> Actions en direct |
| <input type="checkbox"/> FCP et SICAV (monétaire, obligataire, actions, ...) | <input type="checkbox"/> Produits alternatifs (dont OPCVM alternatifs) | |
| <input type="checkbox"/> Dispositifs fiscaux financiers (Assurance-vie, PEA, ...) | <input type="checkbox"/> Dispositifs fiscaux immobiliers (Malraux, MH, LMP, LMNP, Scellier, ...) | |

Exercice d'un mandat politique (personne politiquement exposée)

 Vous ou l'un de vos proches exerce-t-il ou a-t-il exercé depuis moins d'un an des fonctions publiques (mandat électif, social, politique...) ? Si oui, précisez la personne, la fonction, la période ainsi que le pays concerné :
 Oui Non

Mandat de Gestion

But de votre investissement :	<input type="checkbox"/> Réduction fiscale <input type="checkbox"/> Constitution d'un patrimoine <input type="checkbox"/> Perception de revenus complémentaires <input type="checkbox"/> Diversification de votre portefeuille <input type="checkbox"/> Epargne pour un projet <input type="checkbox"/> Retraite / prévoyance <input type="checkbox"/> Autre :			
Horizon de votre investissement :	<input type="checkbox"/> 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> 3 à 5 ans <input type="checkbox"/> > 5 ans			
Les fonds que vous confiez à ProCapital proviennent de :	<input type="checkbox"/> Transfert / réemploi d'épargne <input type="checkbox"/> Revenus professionnels <input type="checkbox"/> Succession, donation, héritage <input type="checkbox"/> Vente de biens immobiliers <input type="checkbox"/> Cession d'actifs professionnels <input type="checkbox"/> Autre :			
Les fonds déposés sur votre compte vous appartiennent-ils ? Si non, précisez l'identité du bénéficiaire :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Quel risque êtes-vous prêt à supporter pour cet investissement :	<input type="checkbox"/> Risque nul (rentabilité modérée mais sûre) <input type="checkbox"/> Risque faible (rentabilité moyenne mais non garantie) <input type="checkbox"/> Risque moyen (saisir des opportunités) <input type="checkbox"/> Risque élevé (objectif de performance élevée)			

Fait à : _____, le : _____

Signature(s)

Titulaire 1 (précédée de la mention «lu et approuvé»)

Titulaire 2 (précédée de la mention «lu et approuvé»)

Conseils en Gestion de Patrimoine Indépendants
Conseils en Investissements Financiers

Documents d'entrée en relation

Document conforme à la réglementation AMF

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales qu'Arobas Finance doit communiquer au client dès le début de la mise en relation, ainsi que les informations importantes liées à son activité.

Face à vous...

... un professionnel qui s'engage.

Après votre lecture, merci de bien vouloir signer ci-dessous.

NOM :

Prénom :

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Mieux vous connaître

Cette fiche de renseignement est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

IDENTIFICATION

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :
 Nom de jeune Fille :
 Nb d'enfants rattachés au foyer :
 Prénoms :
 Tel : Mobile :
 Date & lieu de naissance :
 Email confidentiel :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Pays (si différent de France) :

Vous êtes :
 Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e)
 Veuf/Veuve Concubin
 Salarié Prof. Libérale Chef d'entreprise Artisan
 Retraité Étudiant Autre :
Profession :
Résident : Français Autre :
Votre régime matrimonial : Communauté réduite Universelle
 Séparation de bien Participation aux acquêts

Êtes-vous une personne politiquement exposée : Oui Non (choisir l'un ou l'autre)
 Êtes-vous un client professionnel : Oui Non (choisir l'un ou l'autre)
 Êtes-vous un client averti : Oui Non (choisir l'un ou l'autre)
 Connaissances financières mauvaises bonne très bonne

SITUATION PATRIMONIALE

Votre situation vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Revenu annuel imposable : €
 Revenus fonciers : €
 Impôt sur le revenu : €
Profil boursier :
 Prudent Défensif Équilibré Dynamique Offensif
 Êtes-vous à l'ISF ? Oui Non, si oui montant : €
 Utilisez-vous le Bouclier Fiscal ? Oui Non

Votre situation patrimoniale : €
 Dont immobilier : %
 Dont résidence principale : %
 Dont portefeuille titres : %
 Dont assurance vie : %
 Dont liquidités : %

Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

Épargne Succession/Donation Vente bien immobilier Cession entreprise Autres :

OBJECTIFS PATRIMONIAUX

Objectifs d'investissements

Retraite/prévoyance Défisicalisation
 Revenus de capital Construction d'un patrimoine
 Résidence secondaire Projet professionnel
 Spéculation Diversification de votre portefeuille
 Autres :

Horizon d'investissement

En contre partie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas légaux)
 Oui Non (Réponse obligatoire)

EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ? Oui Non
 Déléguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ? Oui Non

Quels instruments entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières :

Actions cotées Actions non cotées OPCVM actions OPCVM obligataires OPCVM monétaires FCPI FIP FCPR agréé
 FCPR allégé Eurolist Alternext Marché Libre Marchés étrangers
 Autres :

Quel(s) est (sont) l'(les) élément(s) qui vous a(ont) conduit à souscrire des pour optimiser votre IR et/ou ISF ?

Réduction fiscale lors de la souscription Exonération fiscale lors du rachat Connaissance du produit pour en avoir
 Attrait pour l'innovation Diversification Autres :

Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité : Oui Non (non est une réponse incompatible avec l'investissement)

Quel(s) est (sont) l'(les) élément(s) qui vous a(ont) conduit à souscrire des SCPI de rendement ou de l'immobilier en direct ?

Rendement Revenus complémentaires Retraite Intérêt fiscal Diversification Autres :

Arobas finance décline toute responsabilité en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des produits souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères.

Fait à le ... / ... /

Lettre de mission

Signature du souscripteur : **à retourner signée**

Spéciale dispositifs de réduction d'IR et/ou ISF

Vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placement financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre Impôt sur le Revenu (FCPI / FIP, Sofica, SCPI fiscales, Scellier, Girardin industriel...) et/ou votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (FCPI / FIP, nue-propriété, GFV, GF...). Ce document a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'AMF).

Vous reconnaissez également avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du Document d'Entrée en Relation présentant le cabinet (conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF).

Votre situation

Le questionnaire MIF « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. Au vu de votre situation nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

Vous déclarez être client professionnel.

Votre horizon d'investissement pour cette opération

En fonction des dispositifs qui répondront au mieux à votre situation et à vos objectifs, les horizons de placement seront plus ou moins longs, mais il convient de respecter les délais fiscaux impartis afin de conserver les avantages fiscaux obtenus. Les délais sont renseignés sur les documents de souscriptions de nos partenaires mais également sur nos différents sites (sites étant mis à jour régulièrement).

Vos objectifs fiscaux

Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt dû au titre des revenus N, payable en N+1.

Vous souhaitez réduire le montant de votre Impôt de Solidarité sur la Fortune, payable en N.

Notre intervention

Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenus votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Spécificités FCPI / FIP : chaque année, nous mettons deux fonds en avant, sélectionnés sur des critères de niveau de marchés, de pourcentage de PME, d'efficacité de la fiscalité, et également en rapport à nos sélections précédentes. Nous recommandons de souscrire des sommes plus faibles, mais régulières et de changer régulièrement de sociétés de gestion afin de diversifier les investissements.

Vous souhaitez choisir seul vos produits

Accord des parties

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité.

Date :

Le(s) Client(s) (nom et prénom) :

(Signature précédée de la mention « bon pour accord »)

Calendrier

- 1- Vous signez la présente lettre de mission.
- 2- Vous signez notre compte rendu de mission.
- 3- En fonction de vos besoins, nous vous répondrons par téléphone, mail, courrier ou rendez-vous (si vous le souhaitez), ceci afin de valider la bonne compréhension du ou des produit(s), et également pour vérifier l'adéquation de votre souscription avec votre patrimoine et vos objectifs.
- 4- Vous souscrivez aux produits que vous avez retenus.

Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité. Le cabinet et son personnel sont soumis au secret professionnel. Les droits d'accès et de rectification des ces informations peuvent être exercés par courrier au 55 rue Sainte Anne, 75002 PARIS.

Rémunération

Cette mission n'est pas rémunérée au titre de ces opérations d'investissement. Mais en cas de souscriptions et d'investissements, les droits d'entrée déduction faite de la part acquise à la société et/ou frais de gestions qui sont au maximum de 1.50% prélevés par les gestionnaires des différents dispositifs et seront en partie rétrocédés à notre cabinet en qualité d'intermédiaire et assureront notre rémunération. Nous négocierons toujours des droits d'entrée inférieurs au maximum. Notre rémunération est accessible sur simple demande auprès de nos services.

Spécificités : SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV,... aucune rémunération sur frais de gestion mais une commission payé par la société allant jusqu'à 2.50% pour les SOFICA et au maximum de 6.50% sur les SCPI ou 10% sur l'immobilier en direct.

Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Les Clients du cabinet adresseront leurs réclamations éventuelles à Arobas Finance, 55, rue Sainte Anne, 75002 PARIS.

Durée

La présente lettre de mission est établie pour une durée de un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Pour le cabinet Arobas Finance
Nicolas BAZINET

Spéciale dispositifs de réduction d'IR et/ou ISF

Vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placement financiers et en particulier en tant que conseil en investissements financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre Impôt sur le Revenu (FCPI / FIP, Sofica, Scellier, Girardin industriel...) et/ou votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (FCPI / FIP, nue-propriété, GFV, GF...). Nous vous remercions de votre confiance.

Ce compte rendu de mission a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'AMF).

Votre situation

Le questionnaire MIF « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. Au vu de votre situation nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

Vous déclarez être client professionnel.

Rappel de vos objectifs fiscaux

Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt dû au titre des revenus N, payable en N+1.

Vous souhaitez réduire le montant de votre Impôt de Solidarité sur la Fortune, payable en N.

Nos recommandations

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits, il nous semble opportun d'investir pour votre IR dans :

FCPI / FIP SOFICA Scellier Girardin Industriel Autres

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits, il nous semble opportun d'investir pour votre ISF dans :

FCPI / FIP Nue-propriété GFV GF Autres

Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenus votre attention et pour vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Pour l'ensemble de ces produits, et du montage correspondant vous reconnaissez :

- avoir été correctement informé(e) grâce à nos mails, conversations téléphonique, rendez-vous, nos sites internet et par nos lettre d'information,
- avoir vérifié(e) que cet investissement, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à votre situation fiscale particulière,
- avoir été informé(e) que votre investissement s'exerce dans un domaine de nature aléatoire, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour le souscripteur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit,
- avoir été informé(e) de la durée d'immobilisation de l'investissement et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang,
- avoir eu communication des supports papier des documents d'information particuliers relatif à cet investissement,

Accord des parties

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité.

Date :

Le(s) Client(s) (nom et prénom) :

(Signature précédée de la mention « bon pour accord »)

- avoir eu une information claire et compréhensible les informations utiles pour prendre votre décision et, en particulier, les conditions de l'offre et des modalités de souscription.

Calendrier

5- Vous avez signé la lettre de mission

6- Vous acceptez notre compte rendu de mission.

7- Nous vous proposons une liste de produits disponibles sur nos sites.

Vous choisissez seul votre produit ou vous nous faite confiance sur notre sélection.

Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité. Le cabinet et son personnel sont soumis au secret professionnel. Les droits d'accès et de rectification des ces informations peuvent être exercés par courrier au 55 rue Sainte Anne, 75002 PARIS.

Rémunération

Ce compte rendu de mission n'est pas rémunéré au titre de ces opérations d'investissement. Mais en cas de souscriptions et d'investissements, les droits d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société et/ou frais de gestions, qui est au maximum de 1.50%, prélevés par les gestionnaires des différents dispositifs seront en partie rétrocédés à notre cabinet en qualité d'intermédiaire et assureront notre rémunération. Nous négocierons toujours des droits d'entrée inférieurs au maximum. Notre rémunération est accessible sur simple demande auprès de nos services.

Spécificités : SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV, ... aucune rémunération sur frais de gestion mais une commission payé par la société allant jusqu'à 2.50% pour les SOFICA et au maximum de 6.50% sur les SCPI ou 10% sur l'immobilier en direct.

Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Les Clients du cabinet adresseront leurs réclamations éventuelles à Arobas Finance, 55, rue Sainte Anne, 75002 PARIS.

Durée

Le présent compte rendu de mission est établie pour une durée de un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Pour le cabinet Arobas Finance
Nicolas BAZINET

Convention de réception-transmission d'ordres (RTO) sur OPC dont les OPCVM et sur souscriptions de FCPR / SCPI / parts de sociétés

Entre le(s) soussigné(s),

Nom(s)

Domicilié (s)

et agissant (conjointement) comme Client (s), désigne (désignons) :

AROBAS FINANCE, Société de transmission d'ordres de Bourse et Conseiller en Investissement Financier sous le numéro E001265 et membre de l'association ANACOFI-CIF. Société à Responsabilité Limitée au capital de 139 656€ dont le siège social est situé au 55, rue Sainte Anne – 75002 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 424 317 162, représentée par :

Nicolas Bazinet en sa qualité de Gérant majoritaire.

comme Conseil aux fins d'assurer la gestion des titres déposés sur le compte sus-désigné :

Préambule et objet de la présente convention

Arobas Finance, en tant que CIF sous le numéro E001265 et membre de l'association ANACOFI-CIF, est habilité à exercer une prestation de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC et sur la souscription de parts de FCPR, SCPI ou parts de sociétés, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF. Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission sur ordre(s) et/ou sur souscription(s). Cette prestation s'inscrit dans le prolongement de l'activité de conseil. Ainsi, par la présente convention, le Client accepte d'autoriser le Conseil à réceptionner et transmettre son/ses ordre(s) et/ou son/ses dossier(s) de souscription afin que celui-ci/ceux-ci soit(ent) traité(s) en bonne et due forme par la Société de Gestion.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation, ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 2 : Réception des ordres et prise en charge des souscriptions

2-1 Réception des souscriptions.

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser sa/ses souscription(s), uniquement par courrier ou dépôt en mains propres, au Conseil en suivant la procédure de souscription fournie par le Conseil, et en vérifiant que les pièces à joindre sont complètes.

Votre souscription sera prise en charge par nos services si et seulement si le dossier est complet et il vous sera accusé réception sous deux jours ouvrés de sa prise en compte en vous informant des documents manquants ou non et des problèmes liés à votre souscription. Elle sera traitée en suivant notre procédure de traitement : horodatage, traitement des éventuelles erreurs, vérification de la concordance client, copie et scannage.

2-2 Réception des ordres d'OPCVM.

Titulaire(s) du ou des compte(s) :

N° : _____

Chez le Dépositaire _____

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens

suivants : remise en mains propres, lettre simple, télécopie, courriel auquel sera joint l'ordre scanné ou téléphone.

Le Client reconnaît avoir été informé que le Conseil est soumis à l'obligation professionnelle d'enregistrement des ordres passés par téléphone. Le Client autorise expressément ces enregistrements.

Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, son numéro de compte, la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente), la désignation de l'OPCVM sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN, le nombre de parts ou actions d'OPVCM sur lequel porte l'ordre, la signature du Client.

Le Client s'engage à avertir par téléphone le Conseil avant toute transmission d'ordre.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1^{er} jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution. La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre. A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné.

Le Conseil horodatera l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil. L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Toutes les formes d'enregistrements résultant des moyens de communication utilisés entre les parties, et notamment les enregistrements téléphoniques et informatiques, ainsi que l'horodatage réalisé par le Client, sont admises comme moyens de preuve.

Article 3 : Transmission des souscriptions

3-1 Réception des souscriptions.

A réception de la souscription émise par le Client, et dans la mesure où le dossier est complet, le Conseil transmettra le dossier à la Société de Gestion en question, en fonction des termes de l'ordre (dates, erreur(s) constatées(s)...).

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et déclare prendre en compte les délais postaux de façon à respecter les limites de souscriptions imposées par les sociétés de gestion.

3-2 Réception des ordres d'OPCVM.

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en

ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que : si les conditions de marché le permettent, s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone. L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 4 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 5 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession et dans le respect des lois et règlements en vigueur. Le Conseil s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de la présente convention.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement des établissements prestataires.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 6 : Rémunération

6-1 Réception des souscriptions.

Le Client ne supportera aucune facturation supplémentaire pour le service de réception-transmission de sa/ses souscription(s) effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Cas particulier des SCPI et d'autres produits : Certains produits n'ont pas de frais d'entrée et les sociétés de gestion rémunèrent au maximum 7% sur le montant de la souscription.

6-2 Réception des ordres d'OPCVM.

Le Client ne supportera aucune facturation supplémentaire pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Le Conseil peut recevoir directement du dépositaire une rémunération proportionnelle aux frais de transaction facturés et uniquement s'il existe une convention entre le conseil et le dépositaire avec un maximum de 100% de droits d'entrés.

Le Conseil peut également recevoir de la société de gestion des OPCVM ou du dépositaire, une commission de gestion proportionnelle à l'encours. Cette commission dépend de la nature des OPCVM concernés avec un maximum de 1.50%.

Le Client reconnaît avoir été informé des conditions générales et du tarif des commissions et frais en vigueur de ces dépositaires, au moment de la signature du présent contrat.

Le Client est informé ou reconnaît avoir été informé des conditions générales et du tarif des commissions et frais en vigueur dans la société dépositaire des comptes, au moment de la signature du présent contrat. Une copie des conditions générales et de la tarification pratiquée par le dépositaire est annexée au présent contrat si le conseil à une convention avec le dépositaire.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français. En cas de litige, seul le tribunal du siège du Conseil sera compétent.

Article 10 : Accès à l'information

Dans le cadre du respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client est informé et accepte que tous documents et informations le concernant seront portés à la connaissance du Conseil. De même le Client autorise le conseil à recueillir directement auprès des dépositaires toute information qui lui paraîtrait utile dans le cadre de sa mission de conseil pour l'allocation des actifs de son portefeuille.

Fait à : _____ Le _____

(en 2 exemplaires, pour le Client, pour le Conseil)

Le Client a pris connaissance que le présent contrat ne constitue en aucun cas un mandat de gestion conformément à l'article 1.

Le client « Bon pour accord, Lu et Approuvé ».

Le Conseil « Bon pour Acceptation »



MANDAT DE RECHERCHE « Défisicalisation »

Entre les soussignés :

Monsieur / Madame / Mademoiselle (rayer les mentions inutiles)

Demeurant

Agissant en qualité d'investisseur éventuel
Ci-après dénommé(s) le Mandant, d'un part

Et

AROBAS FINANCE, 55 rue Sainte Anne, 75002 PARIS, société représentée par Monsieur Nicolas BAZINET,
agissant en sa qualité de Conseiller en Investissement Financier
Ci-après dénommé le Mandataire, d'autre part

Il a été arrêté ce qui suit :

Par les présentes, le Mandant donne mandat au Mandataire afin de rechercher pour son compte et de lui proposer avant le 31 décembre de l'année suivante des projets d'investissements lui permettant de réduire son impôt sur le revenu et / ou son impôt de solidarité sur la fortune.

Le Mandataire précise que les affaires proposées sont strictement confidentielles et que l'information qu'il remettra au Mandant n'a pas pour vocation à être diffusée auprès de tiers.

Le présent mandat est consenti jusqu'à la réalisation ou la dénonciation sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties, laquelle résiliation interviendrait sans indemnités sauf dol ou faute lourde.

Fait à
Le

En deux exemplaires sont un remis au Mandat qui le reconnaît.

Le Mandant

Signature précédée de « Bon pour mandat »

Le Mandataire

Signature précédée de
« Bon pour acceptation du mandat »